

Commission de gestion du Conseil Communal de Penthelaz

Rapport relatif au traitement des oppositions concernant la construction  
du giratoire de Cossonay-Gare sur la RC 251a à Cossonay-Gare

(préavis no. 35 – 2008)

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux,

La Commission de gestion, composée de Mesdames Corinne Borgeaud, Laurence Fischli, Delphine Probst, Sandrine Berthoud et de Messieurs Didier Chapuis, Olivier Frossard et Bernard Morel a rencontré la Municipalité le 14 mai dernier pour examiner les réponses municipales proposées pour le traitement des oppositions concernant la construction d'un giratoire à Cossonay-Gare.

Ce préavis est suffisamment complet au niveau des explications, nous n'y reviendrons donc pas. Aux yeux de la Commission, il est important que la Municipalité informe régulièrement le Conseil communal de l'évolution de ce dossier. La Commission de gestion souhaite que le Conseil Communal lève l'opposition restante pour que ce chantier puisse aller de l'avant, mais elle s'interroge quand même de savoir si la lettre du 30 mai 2006 a toujours une valeur juridique. En effet, la réponse donnée par l'avocat à cette question ne nous donne pas entière satisfaction.

Dans l'hypothèse où malgré tout les réponses apportées seraient rejetées par l'opposant, nous recommandons vivement à la Municipalité d'entreprendre toutes démarches utiles afin de trouver une solution liée à ces places de parc.

Ceci étant, la Commission de gestion, unanime, vous propose de suivre la Municipalité dans ses conclusions. En conséquence, elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le préavis municipal 35-2008, soit :

- d'adopter les réponses municipales à l'opposition formulée
- d'écarter ladite opposition

Ainsi fait à Penthelaz le 13 juin 2008/SB

Le rapporteur

Les membres